

LA CONSTRUCTION BOIS ET LA RECONNAISSANCE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS POUR LE BÂTIMENT



**QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
DES BÂTIMENTS**



SOUTIEN À L'INGÉNIERIE SPÉCIALISÉE POUR DES BÂTIMENTS BOIS ET BIOSOURCÉS

**CANDIDATEZ
JUSQU'AU
31/12/2025**

➤ QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE DISPOSITIF ?

- Accompagner les maîtres d'ouvrages pour une première opération réussie.
- Faciliter le recours aux matériaux biosourcés et au bois dans les bâtiments.
- Anticiper les particularités éventuelles du projet (techniques courantes ou non courantes) et notamment les contraintes réglementaires et techniques.
- Répondre aux objectifs régionaux du SRADDET et à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

➤ SUIS-JE ÉLIGIBLE À CE DISPOSITIF ?*

BÉNÉFICIAIRES LOCALISÉS DANS LE GRAND EST :

- Maîtres d'ouvrage publics, exceptés l'État, les Départements et leurs opérateurs.
- Bailleurs sociaux.
- Maîtres d'ouvrage privés (entreprises y compris SCI, associations, etc.).

QUEL PROJET ?

- Construction de bâtiment neuf.
- Extension ou surélévation.
- Rénovation lourde touchant à la structure d'un bâtiment existant ou modifiant son usage.

QUELS TYPES DE BÂTIMENT ?

- Bâtiments d'habitation et logements foyers SAUF les maisons individuelles isolées et les bâtiments de 1^{ère} famille.
- Établissements, publics ou privés, recevant du public (ERP), dont commerces et équipements publics.
- Bâtiments de bureaux assujettis au Code du Travail.
- Bâtiments d'activité, de production ou de stockage.

➤ QUEL ACCOMPAGNEMENT EST POSSIBLE ?

DES OUTILS DISPONIBLES :

- Liste de prestataires candidats pour les missions d'AMO.
- Cahier des charges préétabli.

UNE AIDE FINANCIÈRE :

- Jusqu'à 70% du montant HT des missions d'AMO, de la phase programmation jusqu'au choix du maître d'œuvre.
- Jusqu'à 50% du montant HT des missions d'AMO et/ou de MOE, de la conception jusqu'au parfait achèvement des travaux.



*Voir critères détaillés dans le règlement en ligne.

**Rendez-vous sur [Climaxion.fr](https://climaxion.fr) rubrique des Aides
Ou contactez :**

Pauline DIEBOLD Région Grand Est
Chargée de Mission Transition Énergétique
T. 03 88 15 83 94 | biosources-climaxion@grandest.fr





APPEL À PROJETS « SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET BAS CARBONE POUR LE BÂTIMENT »

**CANDIDATEZ
JUSQU'AU
31/12/2025**

► QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE DISPOSITIF ?

- Réduire l'empreinte carbone des bâtiments en favorisant l'usage de matériaux biosourcés, terre crue, matériaux recyclés ou de réemploi...
- Lever les freins relatifs à la garantie décennale et augmenter la crédibilité des produits et des procédés à faible empreinte carbone.
- Développer l'économie locale et les circuits courts ; favoriser l'émergence d'une bioéconomie basée sur le développement de matériaux à faible empreinte carbone.

► SUIS-JE ÉLIGIBLE À CE DISPOSITIF ?

BÉNÉFICIAIRES - LES ACTEURS RÉGIONAUX DE LA CONSTRUCTION :

- Fabricants de produits ou procédés « à faible empreinte carbone », sous la forme d'entreprise.
- Maîtres d'ouvrage publics et privés impliqués dans une opération de construction « bas carbone » innovante et reproductible, exceptés les particuliers, l'État, les Départements et leurs opérateurs.

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE LE PROJET DEVRA CONCERNER SELON LE CAS

- Un produit ou un procédé dont au moins une étape de fabrication est située en région Grand Est.
- Une opération sur un bâtiment situé en région Grand Est (construction ou rénovation « bas carbone » innovante et reproductible).



► QUEL ACCOMPAGNEMENT EST POSSIBLE ?

JUSQU'À 70% DU MONTANT HT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Étude d'analyse de cycle de vie (obligatoire), quantification de l'impact carbone, FDES...
- Étude de définition des besoins en termes de caractérisation du produit ou procédé.
- Évaluation et caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction, y compris frais externes liés à la réalisation des échantillons nécessaires aux essais.
- Démarches visant à permettre la garantie décennale du bâtiment, ou à reconnaître le procédé en techniques courantes : Avis Technique, ATex, Avis de chantier, etc...

Rendez-vous sur [Climaxion.fr](https://climaxion.fr) rubrique des Aides

Ou contactez :

Isabelle SALADÉ Région Grand Est

Chargée de Mission Transition Énergétique/ Matériaux biosourcés

T. 03 26 70 89 40 | biosources-climaxion@grandest.fr



LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LE GRAND EST :

Les **matériaux biosourcés** sont partiellement ou totalement issus de la **biomasse**, tels que le bois, le chanvre, le colza, la paille, le liège, la rafle de maïs...

Les matériaux biosourcés présentent, en général, une **faible empreinte environnementale** car ils sont produits localement et sont peu transformés.

1ère région productrice française de chanvre, 4ème région la plus boisée et 3ème productrice de blé, la Région Grand Est dispose de matériaux biosourcés en quantité intéressante pour son utilisation dans le bâtiment.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Envirobat Grand Est, Fibois Grand Est, AQC, le Collectif Biosourcés Grand Est, DDT et DREAL Grand Est forment un réseau d'acteurs autour de la valorisation des matériaux biosourcés.



Tous les contacts
sur www.climaxion.fr/contact

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Grand Est

GRAND EST
RÉGION
VERTE